



**SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 18 FÉVRIER 2026
À 18 h 00**

Délibération 2026 / 17
(17^e délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
municipaux en
exercice : 27
Présents : 20
Votants : 24

Date de l'envoi et de la
publication de la
convocation :
12 février 2026

Date de publication :
20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 18 février à 18 h. Le Conseil municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Gramat, sous la présidence de monsieur Michel SYLVESTRE.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : Michel SYLVESTRE, Maria de Fatima RUAUD, Christian DELEUZE, Martine MICHAUX, Roland PUECH, Vincent ROUQUIE, Françoise GARRIGUES, Daniel GARBE, Solange MAIGNE, Frédéric LAVERGNE, Yvette BORIS, Pierrick MAZEYRAC, Philippe BRAMOND, Marie-José ELIAS, Francis CHAVET-JABOT, Sylvie ALIBERT, Michel GROUGEARD, Lydia BALLARIN, Alain VERTES, Jean-Claude SERMET.

Absents représentés : Hélène BACH (donne pouvoir à Christian DELEUZE), Michelle POIRRIER (donne pouvoir à Françoise GARRIGUES), Alain PELIGRY (donne pouvoir à Martine MICHAUX), Yoan CASTAGNE (donne pouvoir à Frédéric LAVERGNE).

Absent excusé :

Absents : Stéphane COQUEAU, Pascale THEPAULT, Benoît MIAGKOFF-LAFEUILLE, Alain PELIGRY.

Secrétaire de Séance : Maria de Fatima RUAUD.

Objet : Travaux d'éclairage public – Mise en valeur de la halle – Opération n° 42517EP.

Monsieur le Maire présente le projet de renouvellement de l'éclairage public de la halle. Il rappelle que, dans le cadre du transfert de la compétence « Eclairage Public » à la Fédération Départementale d'Energie du Lot (FDEL – TE46) effectif depuis le 5 avril 2024, chaque renouvellement d'armoire de commande devra systématiquement faire l'objet d'une délibération présentée en Conseil municipal. La présente délibération concerne **l'affaire n° 42517EP « Mise en valeur de la Halle »**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **approuve** ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet (plan ci-après) présenté et réalisé sous maîtrise d'ouvrage de FDEL-TE46 ;
- **souhaite** que ces travaux soient programmés au titre de l'année 2026 ;
- **s'engage** à participer à ces travaux conformément au devis estimatif présenté par FDEL-TE46 d'un montant de 35 400 €, participation nette de TVA ;
- **précise** que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget principal de la commune (il est à noter qu'un bon pour accord définitif sera présenté par la FDEL à la commune après réalisation des études définitives) ;
- **autorise** FDEL-TE46 à lancer les études définitives (ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux) ;
- **autorise** FDEL-TE46 à collecter le Certificat d'Economie d'Energie (CEE) généré par l'opération.

AR Prefecture

046-214601288-20260218-2026_17-DE
Reçu le 19/02/2026
Publié le 19/02/2026

Plan de situation :



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,

Maria de Fatima RUAUD

Le Maire,

Michel SYLVESTRE